

Divergences sur le Musée des Confluences



Proximité de la bretelle de l'autoroute A6, sol alluvionnaire, poids de l'édifice, les travaux auront connu de nombreuses vicissitudes. - photo afp

L'association des Contribuables actifs du Lyonnais dénonce un dépassement du budget de 400 % qui s'établit, selon elle, au final à 328 M€.

La construction à Lyon du Musée des Confluences, le grand 'uvre de Michel Mercier, patron du département de

1990 à 2013, là où la Saône se jette dans le Rhône, n'aura pas été un long fleuve tranquille. Un coût de 239 M€ pour Danielle Chuzeville

14 ans de travaux au lieu des cinq prévus, un architecte autrichien, Coop Himmelblau, inspiré mais peu concerné par la réalisation technique de l'édifice en forme de nuage, qui devra être remplacé en cours de route par le cabinet savoyard Patriache, deux interruptions de chantier, le constructeur Bec Frères jetant l'éponge devant les difficultés pour être remplacé par Vinci. Et le coût de l'opération qui n'a cessé de filer. D'un budget prévisionnel 400 MF en 2000 (61 M€ actuels), l'opération serait bouclée à hauteur de 239 M€, selon Danielle Chuzeville, présidente UDI du Conseil général du Rhône. « Or au budget 2014 et pour la seule ligne bâtiment, le Conseil général annonce déjà un montant de 286.737.079 €, lance l'association des Contribuables actifs du Lyonnais (Canol) qui voit dans cette réalisation la parfaite illustration de la « dérive inadmissible des dépenses de l'argent public » contre laquelle elle lutte. Parce que pour Canol, le Musée des Confluences ne coûtera par 61, 239 ou même 286 M€ mais bien 328. « Quand le budget prévisionnel du tunnel sous la Manche a été dépassé de 80 %, celui du Musée des Confluences le sera de 400 %, dénonce Michel Vergnaud, président de l'association. Ces dépassements sont impossibles sans infractions à la loi MOP (Maîtrise d'ouvrage publique. N.D.L.R.) et sur le Code des marchés publics. »

Canol dénonce mais renonce à saisir la justice

Pour autant, Canol n'a pas l'intention de porter tout cela devant la justice. L'association a consulté deux cabinets d'avocats qui l'ont prudemment « découragée » de s'engager dans une quelconque procédure administrative ou pénale. Officiellement, au Conseil général du Rhône, on ne fait pas de commentaire. Le Musée dédié aux sciences et à l'anthropologie sera inauguré, vendredi 19 décembre.

Ludovic Daim

RHONE